

La page environnementale du mois

Planter un arbre fruitier ou un verger chez soi ? Pourquoi pas ! Outre l'aspect productif, voilà une initiative qui permettra l'implantation d'une abondante biodiversité au sein de votre jardin.

Le saviez-vous ?

Au début du XX^{ème} siècle, on trouvait en Belgique des arbres fruitiers hautes tiges (tronc > 1,80 m) en abondance, la culture fruitière servant alors surtout d'appoint aux fermiers. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, avec le progrès social, le consommateur exige un fruit beau et calibré et s'oriente ainsi vers les fruits d'arbres basses tiges (tronc < 1 m) sans tâche, aux couleurs vives, résultant d'une utilisation massive de pesticides. Des plantations basses tiges sont ainsi réalisées, et des campagnes d'arrachage des arbres hautes tiges, encouragées par des primes versées par l'Etat, sont réalisées. La superficie des vergers hautes tiges passe approximativement de 20 000 hectares en 1950 à 800 hectares en 1978, soit une diminution de 96 %.

Vous l'aurez peut-être remarqué

Les fruitiers hautes tiges présentent un intérêt biologique que l'on ne retrouve pas avec les basses tiges : abri pour bon nombre d'espèces animales, floraisons spectaculaires, source de pollen et de nectar pour les insectes printaniers... Planter un arbre fruitier haute tige, c'est donc un acte qui favorise la biodiversité au sein de votre jardin. Sachez que le déclin des populations de Chouette chevêche est dû à la disparition des vergers.



De nombreuses variétés d'arbres fruitiers sont autostériles : elles ne peuvent se féconder elles-mêmes. Par conséquent, la proximité d'une autre variété de la même espèce, avec une date de floraison proche, est nécessaire pour assurer la pollinisation. Ceci explique parfois pourquoi certains arbres fruitiers isolés ne donnent aucun fruit. Lorsque vous planterez, veillez donc à vous assurer de la présence d'autres variétés dans le voisinage, ou, mieux encore, à planter 2 arbres de variétés différentes se pollinisant l'une l'autre.

Que pouvez-vous faire ?

Planter 1 ou plusieurs fruitiers chez vous !

La plantation d'arbre(s) fruitier(s) nécessite cependant une petite réflexion préalable :

- Choix de l'emplacement : bien ensoleillé et à l'abri des vents dominants
- Espacement entre les arbres : de l'ordre de 8 à 10 m
- Date de plantation : entre novembre et mars, mais en dehors des périodes de gel
- Choix de l'espèce : choisissez des variétés traditionnelles, typiques de nos régions. Depuis plusieurs années, le Centre de Recherches Agronomiques de Gembloux recommande des variétés anciennes, peu sensibles aux maladies, commercialisées sous le sigle « RGF » auprès des pépiniéristes. Choisir des variétés RGF vous évitera de devoir avoir recours aux pesticides !
- En Haute Ardenne, optez pour des variétés résistantes au froid, comme par exemple, les pommiers RGF Grenadier, Madame Collart ou Président Roulin, les poiriers RGF Triomphe de Vienne ou Comtesse de Paris, les pruniers Prune de Prince et Sainte-Catherine, etc.

Enfin, sachez que pour toute plantation de minimum 20 arbres, une subvention de la Région wallonne peut vous être octroyée. Plus d'info sur : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/subvention-a-la-plantation.html?IDC=6057>